

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt, régulièrement convoqué le 23 septembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul DASTILLUNG, Président,

Présents: Jean-Paul DASTILLUNG ; Helga MALESKA ; Jean-Luc WOZNIAK ; Marie-Anne BICKAR ; Eric HELWING ; Vincente FISCH ; Salvatore FIORETTO ; Carole PIETTE ; Yolande PRZYBYL ; Giuseppe MEDDA ; Etienne BENOIST ; Joëlle BOROWSKI ; Marie-France DANIEL ; Valentin BECK ; Nadine MAILLARD ; Denis BAYART ; Joëlle CARMAGNANI ; Jean-Marc LANCELOT ; Michel AMELLA ; Jean-Thadée HERSTOWSKI ; Jean-Claude MICHEL ; Yves TONNELIER ; Joséphine GASPARD ; Pierrot MORITZ ; Fabien CLAISER ; Roland ROBIN ;

Absent(s) Représenté(s): François GATTI représenté(e) par Jean-Luc WOZNIAK Gabrielle FREY représenté(e) par Yolande PRZYBYL Robert DELLA MEA représenté(e) par Joëlle BOROWSKI Raymond MAREK représenté(e) par Yves TONNELIER Absent(s): Valérie FREYTAG Patrick BRUCK

Secrétaire de séance: Monsieur WOZNIAK Jean-Luc

Le procès-verbal de la séance du 30 juin a été adopté.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. FINANCES DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS
2. FINANCES PARTICIPATION 2015 À L'AGEME
3. FINANCES PARTICIPATION 2015 À LA MISSION LOCALE
4. FINANCES IUT DE MOSELLE EST - DEMANDE DE SUBVENTION
5. MARCHES TRAVAUX MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE CREUTZWALD.
6. MARCHES TRAVAUX AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS
7. MARCHES TRAVAUX CESSION D'UN VÉHICULE B.O.M
8. RESSOURCES HUMAINES MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS
9. DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ADOPTION DU CRAC 2014 DE LA SEBL
10. DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ADOPTION DU CRAC 2014 DE LA SODEVAM
11. DIVERS ET COMMUNICATIONS DIVERS

1. Décision modificative de crédits

Suite à la cession d'une BOM, il est demandé au Conseil de bien vouloir autoriser les écritures de cession correspondantes :

Dépense d'investissement : compte 2182 : 141 496.82 €

Recette d'investissement : compte 192 : 141 496.82 €

Décision : adopté

2. Participation 2015 à l'AGEME

Lors de sa séance du 13 juillet 2004, le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt a adhéré à l'Agence pour l'Expansion de la Moselle Est et voté les crédits nécessaires au fonctionnement de l'Agence.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt :

- de voter pour l'année 2015 la participation de la Communauté de Communes du WARNDT à l'AGEME à hauteur de 1.51 € par habitant, soit 28 531 € (18 895 habitants),
- et d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir avec l'AGEME.

Décision : adopté

M. le Président indique que la CCPN a refusé l'augmentation des tarifs. Il ajoute qu'il est inquiet du développement de l'hyper région.

Il détaille également la nouvelle définition du développement économique : Les conseils départementaux ne pourront plus exercer la compétence répartie désormais entre les intercommunalités et les régions. Il ajoute qu'il faudra défendre l'AGEME et Moselle Développement, les deux agences de développement sur notre département face à cette nouvelle région.

3. Participation 2015 à la mission locale

La Mission Locale, association de droit privé, assure une mission de service public en apportant un appui personnalisé aux jeunes dans le domaine de la recherche d'emploi, afin de favoriser l'insertion professionnelle des 16/25 ans. Il s'agit de les inscrire dans une démarche de recherche d'emploi, de contrats en alternance ou de formation.

La participation des collectivités et EPCI est de 1.26 € par habitant. Le montant de la cotisation 2015 de la CCW s'élève donc à 23 807,70 €.

Le versement de cette subvention s'effectuera après justification du service fait (présentation du bilan).

Il est demandé au conseil de la CCW d'autoriser le paiement de la cotisation de 23 807,70 € pour l'année 2015.

Décision : adopté

4. IUT de Moselle Est - demande de subvention

Comme l'an passé, le Département de Science et Génie des Matériaux de l'IUT de Moselle Est, basé à FORBACH, sollicite une participation de 500 € pour le transport d'étudiants de Forbach au Lycée Félix Mayer site Georges Bastide de CREUTZWALD dans le cadre du développement de la filière plastiques et composites. La Communauté d'Agglomération de FORBACH participerait aussi à hauteur de 500 €.

Il est demandé au conseil communautaire d'accepter le versement de la participation de 500 € à l'IUT de Moselle Est.

Décision : adopté

M. MORITZ explique que 17 étudiants ont débuté la formation en septembre. Elle se terminera juste avant les vacances de Noël.

5. Marché de fourniture de vêtements de travail pour les agents. Constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald.

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes du Warndt de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald pour mettre en place un marché pour la fourniture de vêtements de travail pour les agents de la Ville de Creutzwald et de la Communauté de Communes du Warndt pour une période d'un an, renouvelable 3 fois, soit 4 ans au maximum.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald.

Le coordonnateur sera chargé de procéder à une consultation en procédure adaptée et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics. Le Pouvoir Adjudicateur du coordonnateur signera et notifiera le(s) marché(s).

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur de la Communauté de Communes du Warndt s'assurera de sa bonne exécution.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement sont pris en charge par la Ville de Creutzwald et la Communauté de Communes du Warndt au prorata de la part des marchés des membres du groupement.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- 1 : d'approuver la constitution d'un groupement de commande pour l'opération citée ci-dessus et la convention correspondante
- 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement, ainsi que tous actes et tous documents et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Décision : adopté

6. Avenant N°2 au marché de collecte des objets encombrants

Par marché en date du 11 décembre 2012, nous avons confié à la société SITA LORRAINE la prestation de collecte des objets encombrants sur les communes membres de la CCW, mission qu'elle exerce depuis le 1^{er} janvier 2013.

Son absorption par la société SITA NORD EST, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2015, nécessitait la mise en place d'un avenant au marché initial, étant entendu que celui-ci ne modifiait en rien l'objet du marché, ni ne bouleversait son équilibre économique.

Conformément à la délégation de pouvoir du 17 avril 2014, Monsieur Le Président a procédé à la signature de l'avenant à intervenir.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

Décision : adopté

7. Cession d'un véhicule B.O.M

La CCW a réceptionné une nouvelle Benne à Ordures Ménagères ce qui l'amène à céder le véhicule R.V.I. P320

DCI immatriculé 699 BBE 57 équipé d'une benne FAUN N° 35986 mis en service 2003, affichant un kilométrage de 185 000 km et 12 371 heures de fonctionnement.

La Société B.O.M.V.I. LOCATIONS de Fameck a présenté à la CCW la meilleure offre de reprise du matériel en question pour un montant de 10 000.00 € net.

Conformément à la délégation accordée le 17/04/2014, M. le Président a procédé à la cession de gré à gré aux conditions ci-dessus indiquées.

Acte de cette communication est donné à M. le Président.

8. Mise à jour du tableau des emplois

Pour le bon fonctionnement des services, il est proposé au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

Création :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1ère classe

Suppression :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Décision : adopté

9. Adoption du CRAC 2014 de la SEBL

Le Conseil a approuvé le document joint à la présente.

M. le Président précise que si la SEBL n'a pas vendu tous les terrains en 2017, il sera alors nécessaire de prolonger l'avenant n°7. Et d'ajouter que la CCW souhaite réaliser un quai de transfert à côté de la nouvelle déchèterie.

10. Adoption du CRAC 2014 de la SODEVAM

Le Conseil a approuvé le document joint à la présente.

11. DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. le Président annonce que le SYDEME est dans l'attente de la décision du Préfet qui doit se prononcer sur la proposition de budget. Le SYDEME propose que le déficit de 12 millions d'euros soit apuré en deux temps. Une première somme de 6 M€ serait financée depuis la section d'investissement par les EPCI membres, le restant proviendrait de la section de fonctionnement des intercommunalités. Une augmentation de 5% de la participation des EPCI est déjà actée.

Il explique qu'une partie de ce déficit est liée à l'entrée tardive de la CCPN dans le dispositif multi-flux.

- *M. le Président annonce que la tranche conditionnelle du marché de construction du réseau FTTH est affermie. Il évoque quelques soucis rencontrés pour l'installation de poteaux devant accueillir les câbles. Il annonce également l'envoi par la CCW d'un courrier à Numéricable pour les informer de la non reconduction de la DSP sur le territoire de Ham sous Varsberg. Les actuels abonnés n'ont pas à être inquiets car Energie et Services Creutzwald pourra leur fournir le service.*

Le premier raccordé sera guertingeois. Une réunion publique est prévue dans cette commune le 5 octobre à 19h à la salle polyvalente. TMD sera la première entreprise raccordée.

La commune de Bisten en Lorraine devra être raccordée en novembre et Ham sous Varsberg ainsi que Varsberg bénéficieront de cette nouvelle offre à compter de décembre.

- *M. BECK insiste sur la nécessaire communication auprès de la population inquiète et demandeuse d'informations.*
- *M. le Président fait part de l'avancée du dossier de réalisation du Warndt Park. Maintenant que l'enquête du dossier l'eau sur l'eau est terminée, la prochaine étape sera la modification du PLU.*
- *M. le Président souhaite organiser une commission réunie avant le prochain conseil communautaire qui aura lieu le 5 novembre. La loi NOTRe impose désormais des intercommunalité d'au moins 15 000 habitants. La CCW n'est pas concernée mais des EPCI voisins le sont. Etant membre de la CDCI qui sera amenée à se prononcer sur le schéma qui sera proposé le 12 octobre par le Préfet, M. le*

Président souhaite connaître le mandat qui lui sera confié par le Conseil.

- *M. WOZNIAK ne souhaite pas revivre le même scénario que lors du passage de l'Europe de 15 à 25.*
- *M. le Président précise que 14 EPCI sur 33 sont concernés par une fusion.*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 19h30.